

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 mars 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 5

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Catherine SONZOGNI, Didier VORDY

Représentés: Francis BOUTES par Martine GIL, Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Catherine COMBES par Marie-Pierre PONS, Mariette COMBES par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Julian GUIRAUD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Candidature au label Grand Site de France " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Porté à connaissance sur l'état d'avancement de la démarche

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) porte le Dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte, et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

Ce dossier de candidature au label GSF (dossier label) a été présenté et validé en Comité de pilotage de l'Opération Grand Site (OGS) qui s'est réuni le 20 décembre 2024 au Domaine départemental de Bayssan en présence de Monsieur le Sous-préfet de Béziers. Ce dossier a ensuite été formellement validé en Comité syndical du Pays lors de la réunion qui a suivi le même jour.

Suite aux dernières relectures, le Pays s'est ensuite chargé d'apporter les tous derniers ajustements sur ce dossier label, de le finaliser courant janvier, et de le déposer auprès des instances compétentes de l'Etat le 11 février dernier.

Ce dossier label a ensuite été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la **Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)** de l'Hérault du 11 mars dernier à Montpellier. Ce jour-là, une délégation emmenée par Jean ARCAS, Président du Pays, et représentant le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et composée de Alexandre DYE Maire d'Azillanet, Magali GUIRAUD Maire de Cesseras, Didier VORDY Maire de Minerve, Marie-Françoise FRANC-ROUANET Maire de Vélieux, Corinne ROGER DGS et Sylvain BRISA Chargé de mission OGS du Pays, a présenté le dossier et a répondu aux membres de cette commission. Après avis favorables des services de la DREAL et de l'UDAP, après délibération, c'est un avis favorable à l'unanimité qui a été donné.

Un compte rendu de cette CDNPS sera rédigé puis transmis au Bureau des Sites du Ministère de la Transition Ecologique qui doit se charger de diligenter une **mission de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD)**, c'est-à-dire l'organisation de la visite d'un Inspecteur Général sur le terrain. Cette visite sera ensuite suivie par celle d'une délégation du Réseau des Grands Sites de France sur le terrain avant l'été prochain.

C'est après cette seconde visite de terrain, que le dossier label pourra être inscrit à l'ordre du jour d'une réunion de la **Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP)** qui se tiendra à Paris, seule instance compétente pour rendre un avis définitif sur la candidature au label GSF.

C'est suite à cet examen en Commission nationale, que l'attribution du label GSF par l'État (Ministère chargé de l'Environnement), qui relèvera d'une décision de Madame la Ministre sera formalisée par l'envoi d'un courrier au Président du Pays.

Il s'agit maintenant pour les acteurs du projet de préparer ces prochaines étapes.

Le Président propose à l'assemblée de :

- prendre acte de l'état d'avancement de la démarche,
- l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte de l'état d'avancement de la démarche,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 28 mars 2025

Le Président,
Jean ARCAS

